



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Lorraine**

TOUL le 10 juillet 2014

Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse  
8bis, Rue Pierre Fourier - CS 12247  
54022 NANCY Cedex

Nos réf. : PaD/NW/365/2014  
Affaire suivie par : Patrice DUMET  
patrice.dumet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 03.83.36.55.12 Fax : 03.83.37.63.66

**ETABLISSEMENT BRENNTAG A TOUL**

**Compte-rendu de la réunion du comité de local d'information et de concertation (CLIC)  
du 22 mai 2014**

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Toul, président du comité de local d'information et de concertation (CLIC) autour de l'établissement industriel BRENNTAG à TOUL, classé SEVESO seuil haut, ouvre la séance de ce comité et invite à faire un tour de table pour la présentation de chaque participant.

Il annonce ensuite l'ordre du jour de la réunion du CLIC

**Membres présents :**

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| - M. Eric MEYNARD       | Sous-préfet de l'arrondissement de Toul, représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle, et président du CLIC  |
| - M. Patrice DUMET      | Représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - Inspecteur des installations classées en charge du suivi de l'établissement |
| - M. Damien CUNAT       | Représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle - Groupement Planification et Coordination Opérationnelle                 |
| - Mme Agathe ANDRÉ      | Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de Meurthe-et-Moselle  |
| - Mme Angélique MASSON  | Représentant le Directeur Départemental des Territoires de Meurthe-et-Moselle - Responsable de l'unité Prévention des Risques  |
| - M. Jean-Pierre DEVAUX | Représentant le maire de la commune de VILLEY-SAINT-ETIENNE du président de la CC2H  |
| - M. Jean-Luc STAROSSE  | Représentant de la Communauté de Communes du Toulois   |
| - M. Philippe BECOURT   | Société BRENNTAG – Directeur de Région   |
| - M Stéphane BORDIER    | Société BRENNTAG – Responsable Sécurité Environnement  |
| - M. Franck HABERT      | Société BRENNTAG – Directeur des Opérations  |
| - M. Dominique RIONDE   | Société BRENNTAG – Chef de Dépôt   |

- M. Guy BERCEAUX Société BRENNTAG – Responsable du Personnel
- M. Dominique KAPUSTA SNCF – Unité Opérationnelle de Toul

#### **Autres personnes présentes**

- Mme Dominique MAILLOT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
- M. Francis PIEKARSKI Préfecture de Meurthe-et-Moselle - Bureau des Procédures Environnementales
- M. Yoann FRANZETTI Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle – Chef de Centre (SP Toul)
- M. Nicolas ROUX Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle – Officier Prévision (SP Toul)
- Mme Christine MAIRE Directeur Départemental des Territoires de Meurthe-et-Moselle – Chargée d'Etudes Prévention des Risques

Monsieur BORDIER débute la séance par la présentation des différentes actions menées par la société BRENNTAG dans son établissement de TOUL depuis la dernière réunion du CLIC. Il aborde notamment les sujets de la politique de prévention des accidents majeurs, le manuel de gestion de la sécurité, la formation aux risques chimiques et les activités de distribution, la formation des équipiers d'intervention.

A ce sujet, M. Jean-Luc STAROSSE le représentant de la Communauté de Communes du Toulois demande si les équipiers de première intervention sont spécifiques d'un secteur de l'établissement ou s'ils sont susceptibles d'intervenir sur l'ensemble du site.

Monsieur BORDIER précise que ces personnels sont aptes à intervenir en tout lieu du site. Il souligne également que, dans l'idéal, tout le personnel devrait être formé mais étant donné que les formations sont réalisées sur la base du volontariat, il est difficile de toucher l'ensemble du personnel.

Monsieur BORDIER aborde ensuite le point relatif à la maîtrise des procédés et de l'exploitation en détaillant les actions relatives à la sécurité réalisées sur le site (« safety-walks », visites de comportement sécurité, accidentologie interne). Sont ensuite traitées les situations d'urgence avec un retour particulier sur l'incident qui s'est sur la cuve de peroxyde d'hydrogène en octobre 2013.

Monsieur BORDIER fait également le point sur les exercices POI effectués dans l'établissement sur la période 2012-2013 ainsi que les accidents du travail.

Monsieur MEYNARD, Sous-préfet de l'arrondissement de TOUL, invite ensuite la DREAL à présenter les différentes actions de l'inspection des installations classées.

Monsieur DUMET débute son intervention en précisant aux différents membres du CLIC qu'à partir du 5 août 2014, le CLIC se transformera en CSS (commission de suivi de site). Il présente également le contexte réglementaire en précisant les nouveaux arrêtés ministériels auxquels est soumis la société BRENNTAG ainsi que les modifications apportées par la Directive SEVESO 3 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Madame MAILLOT précise à ce titre que les textes de transposition de la Directive SEVESO 3 en droit français sont parus au début de l'année 2014 et que cette période transitoire permettra aux industriels de se familiariser avec la nouvelle nomenclature.

Monsieur DUMET fait également le point sur les visites d'inspection de l'établissement faites durant cette période 2012-2013 en indiquant les suites données.

En complément de la présentation de l'inspection des installations classées de la DREAL, le Commandant CUNAT intervient sur 2 points. Le premier concerne l'incident ayant engendré le déversement de peroxyde d'hydrogène dans la rétention associée à la cuve de stockage, pour lequel il précise que l'intervention des services de secours était notamment liée aux potentiels dégagements d'hydrogène issus de la décomposition du produit qui s'est écoulé. Le second point porte sur l'application de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 modifié auquel est soumis l'établissement. Le Commandant CUNAT rappelle notamment qu'en application de cet arrêté national, il appartient à l'exploitant de définir une stratégie de défense contre l'incendie de son établissement de TOUL. Suite

à la sollicitation de l'exploitant, le SDIS de Meurthe-et-Moselle a formulé une demande de précisions complémentaires et qu'à ce jour, l'exploitant n'a transmis aucune réponse.

Monsieur HALBERT répond en annonçant que ces compléments sont en cours de rédaction et qu'ils seront envoyés prochainement au SDIS.

Monsieur DUMET ajoute que la dernière inspection de l'établissement opérée par la DREAL Lorraine le 30 avril 2014 a porté en partie sur ce point.

Monsieur MEYNARD, Sous-préfet de l'arrondissement de TOUL, demande à l'exploitant dans quel délai ces éléments seront remis.

Monsieur HALBERT précise que le sujet étant complexe et traité au niveau du groupe, ils seront transmis fin septembre prochain.

La DREAL complète ces informations en signalant que le délai fixé par l'arrêté ministériel est aujourd'hui dépassé. Dans le rapport de la récente visite d'inspection de l'établissement qui est en cours de rédaction, il sera proposé éventuellement au Préfet de département les suites administratives appropriées à la situation.

Le Commandant CUNAT demande alors à l'exploitant s'il s'oriente vers une stratégie de non autonomie. L'exploitant répond positivement à la question et le SDIS précise que dans ce cas, il n'y aura pas à établir de convention entre les 2 parties mais qu'un accord pourra être formalisé.

Suite à ces questions, Monsieur HALBERT présente le projet « NEW TOUL » qui concerne le déménagement et l'implantation des activités de la société BRENNTAG sur un nouveau site dans la zone industrielle de TOUL.

Il précise notamment que ce projet nécessite de gros investissements et A fait l'objet d'une validation par la direction européenne du groupe au début de cette année 2014.

Le nouvel établissement sera classé SEVESO seuil bas du fait notamment de l'arrêt du stockage de chlore gazeux. La stratégie opérationnelle du groupe BRENNTAG s'oriente désormais vers une plus grande spécialisation de chacun de ses sites.

La DREAL ajoute qu'il a été demandé à l'exploitant d'établir le classement de ses futures activités en fonction des rubriques de la nomenclature des installations classées aujourd'hui en vigueur mais aussi de celles qui leur seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 afin de s'assurer que le nouvel établissement restera assujéti au régime SEVESO seuil bas dans un an.

L'exploitant présente ensuite l'échéancier global de réalisation son projet intégrant notamment les différentes procédures administratives liées à la demande de permis de construire et à la demande d'autorisation d'exploiter puis le déroulement des travaux de construction. Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera déposé en préfecture courant juillet 2014.

Concernant les délais d'instruction de ce dossier, la DREAL précise que le programme stratégique de l'inspection des installations classées met l'accent sur la priorité de réduction de ces délais et que tout sera mis en œuvre pour qu'ils soient au total inférieurs à 1 an.

Suite à cette présentation, Madame MASSON, de la direction départementale des territoires (DDT) de Meurthe-et-Moselle, rappelle que lors de la phase d'approbation du PPRT, il a été mis en évidence la nécessité pour les entreprises TOB et TEXX voisines de l'établissement BRENNTAG existant de procéder au renforcement de leur bâti dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du PPRT soit au plus tard le 11 décembre 2014. Elle relève par ailleurs que cette échéance approche et que les travaux correspondant ne semblent pas avoir été entamés. Elle pense nécessaire de proposer à Monsieur le Préfet de département de rappeler aux responsables de ces entreprises voisines leurs obligations dans le cadre du PPRT tout en les questionnant sur l'avancement des travaux qui leur incombent.

La DDT demande par ailleurs s'il est possible de modifier le PPRT pour reporter l'échéance en question compte tenu du projet de déménagement des activités de la société BRENNTAG ;

Monsieur PIEKARSKI du bureau des procédures environnementales de la préfecture de Meurthe-et-Moselle répond que, selon les dispositions du code de l'environnement, la révision d'un PPRT ne peut être motivée qu'en cas d'aggravation ou de réduction du risque. Par conséquent, il n'est pas possible de changer les délais pour les mesures qui figurent dans les documents d'urbanisme.

La DREAL confirme qu'effectivement, aucune modification particulière n'a été apportée aux installations de l'établissement BRENNTAG, les conclusions de l'étude de ses dangers et donc le fondement du PPRT ne peuvent aujourd'hui être remis en question.

Le représentant de la SNCF interroge l'exploitant sur le voisinage des futures installations et demande si le projet NEW TOUL sera éloigné de l'emprise SNCF. La société BRENNTAG répond que la SNCF et BRENNTAG ne seront plus voisins.

Le SIDPC prend à son tour la parole et informe l'exploitant qu'un exercice PPI sera réalisé autour de son établissement en 2014. Il précise notamment que cet exercice aura un caractère inopiné et qu'il aura pour objectif de tester la réactivité des différents services et d'améliorer les outils internes.

Monsieur MEYNARD, Sous-préfet de l'arrondissement de TOUL, demande au SDIS s'il a des questions à soulever sur le projet NEW TOUL. Le Commandant CUNAT explique que le SDIS a rencontré l'exploitant durant la phase d'élaboration du projet et qu'il ne devrait par conséquent pas y avoir de problème majeur quant à l'avis qui sera rendu par le SDIS à son sujet.

Monsieur PIEKARSKI demande à l'exploitant s'il dispose d'un plan des nouvelles installations projetées. Monsieur HALBERT précise que le projet sera implanté sur des parcelles agricoles nouvellement acquises et qu'il se situera en limite de la zone industrielle. Il souligne également qu'aucune autre activité n'est prévue autour de ce nouveau site.

En l'absence de nouvelles questions, Monsieur MEYNARD, Sous-préfet de l'arrondissement de TOUL, président du comité de local d'information et de concertation, remercie les membres du CLIC et clôt la séance.

Le sous-préfet de Toul

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric MEYNARD', written over a vertical line that serves as a separator between the title and the name.

Eric MEYNARD